

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 16 juin 2003

Présents

David ABIKER, Frank BARON, Marie-Christine LABROUSSE.

Laurent DE MONNERON, Andréa JIMENEZ SORIANO, Lisa PICHENY, Caroline RICCI, Arnaud ROHMER.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG (Procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Nicolas DAHAN, James Mc CEARNEY, Christian LEQUESNE (Procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Gilles LE CHATELIER.

Mohammed CHIRANI, Alexandre CLEMENT, Laurent MAFFEIS.

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS

directeur,

Mme Nadia MARIK

directrice adjointe, directrice du développement et des relations avec les entreprises,

M. Francis VERILLAUD

directeur adjoint, directeur des Affaires internationales et des échanges,

M. Laurent BIGORGNE

directeur des études et de la scolarité,

M. Xavier BRUNSCHVICG

directeur de la communication,

Mme Isabelle de VIENNE

chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,

Mme Catherine SCORDIA

directrice adjointe de la formation continue,

Mme Isabelle GOURIO

chargée de mission,

M. Nicolas PICHOU

ancien président de l'Association Sportive (2002-2003).

*

* *

- | | | |
|------|---|------|
| I. | Règlement sur la validation de la troisième année à l'étranger | p.2 |
| II. | Avis sur la création d'un « Master of Public Administration » en collaboration avec la London School of Economics et Columbia University | p.3 |
| III. | Avis sur la création de deux cycles diplômants en formation continue :
un cycle diplômant en gestion publique
un cycle diplômant en management des connaissances et des compétences | p.6 |
| IV. | Audition de l'Association sportive de Sciences Po : rapport moral et rapport financier | p.8 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 mai 2003 | p.11 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses | p.11 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 16 JUN 2003

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence d'Arnaud Rohmer.

I. REGLEMENT SUR LA VALIDATION DE LA TROISIEME ANNEE A L'ETRANGER

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que depuis la réforme de la scolarité mise en œuvre à la rentrée 2000, tous les étudiants de 1^{er} cycle doivent passer la 3^{ème} année à l'étranger, soit en séjour d'études dans une des 248 universités partenaires de Sciences Po, soit en stage. Depuis deux rentrées, on a complètement remis à plat ce système qui permet d'exporter les étudiants de Sciences Po. Cette année, 410 étudiants sont à l'étranger. On a associé en amont les élus étudiants à cette procédure, à travers le président étudiant de la Commission paritaire et le vice-président étudiant du Conseil de Direction. La procédure actuelle fait l'unanimité. Elle offre à la fois une grande diversité de choix aux étudiants et une totale transparence dans l'attribution des places en université et des stages. A l'expérience, il a semblé nécessaire de régler le problème des étudiants qui rencontrent des difficultés lors de leur séjour d'études ou de leur stage à l'étranger. Ces difficultés peuvent être de nature différente. Certains étudiants ont du mal à s'acclimater à leur environnement, soit parce qu'ils ont surestimé leur capacité d'adaptation, soit parce que le stage se déroule mal en raison d'une mauvaise entente avec le tuteur ou d'une absence de tutorat. Dans ces cas, on privilégie une approche pragmatique, en réorientant autant que possible les étudiants en difficulté. Avec Sciences Po Avenir, il a été possible de travailler systématiquement et au cas par cas pour les étudiants ayant ce type de problèmes. Il a fallu agir sur un deuxième type de difficultés : il s'agit des étudiants en séjour d'études qui ne respectent pas les règles du jeu dans leur université d'accueil, par exemple en prenant une charge de crédits très insuffisante par rapport à la charge requise, en étant absents, ou en ne respectant pas les règles élémentaires de la vie en communauté académique. On s'est rendu compte que marginalement, pour 2 à 5 % des étudiants, se pose le problème de la validation de la 3^{ème} année à l'étranger. Or cette 3^{ème} année est conçue comme un moment fondamental du cursus des étudiants. C'est un moment de découverte et d'appropriation d'une langue, d'une autre culture et d'un autre système universitaire. C'est aussi un moment d'accélération pour certains étudiants, qui peuvent commencer une pré-orientation professionnelle à travers leur stage ou qui découvrent un univers dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. Elle est donc essentielle au cœur du projet éducatif de Sciences Po. Laurent Bigorgne ne souhaite pas proposer une législation trop lourde sur la validation de cette année. Il propose que cette validation ait lieu en septembre, avant la rentrée. Comme les années précédentes, on peut supposer qu'elle se passera bien pour 95 % des étudiants. Il souhaite que la commission qui validera la 3^{ème} année puisse connaître les cas difficiles et proposer des mesures permettant à des étudiants ayant eu une année difficile ou s'étant mal conduits d'avoir une période probatoire avant d'entrer en 4^{ème} année. Il a été proposé en groupe de travail que ces étudiants repassent un certain nombre d'enseignements quand la commission, qui examinera les situations au cas par cas, le jugera nécessaire.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE demande s'il n'y avait jusqu'à présent pas de processus de validation. Elle souhaite savoir si cette commission remplacera une procédure existante.

Richard DESCOINGS répond que l'on réglemente en fait une pratique. On associera le président étudiant de la Commission paritaire et le vice-président étudiant du Conseil de Direction à la

commission de validation qui sera présidée par un enseignant et formée de représentants de la direction.

Andréa JIMENEZ fait remarquer qu'il y aura un problème pour certains étudiants de 5^{ème} année qui doivent être diplômés en juillet. Certains d'entre eux, qui ont passé un semestre dans une université étrangère, n'ont pas encore reçu la validation de ce semestre dans leur université d'accueil. Or l'administration de Sciences Po a fixé une date limite pour recevoir cette validation. Elle demande ce qui peut être fait pour les étudiants qui n'ont pas reçu leur validation à temps.

Richard DESCOINGS répond qu'il appartient d'abord aux étudiants d'intervenir le plus possible auprès de l'université étrangère pour recevoir la validation de leur semestre. Par ailleurs, les diplômes dont délivrés par un jury qui sera informé de toutes les circonstances. S'il a le sentiment qu'il n'y a pas volonté de fraude, il tiendra compte de ces circonstances particulières.

c) *Vote*

Le règlement sur la validation de la 3^{ème} année à l'étranger est approuvé à l'unanimité.

II. AVIS SUR LA CREATION D'UN MASTER OF PUBLIC ADMINISTRATION (MPA) EN COLLABORATION AVEC LA LONDON SCHOOL OF ECONOMICS ET COLUMBIA UNIVERSITY

a) *Exposé*

Francis VERILLAUD indique que le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire comporte une présentation assez complète de ce projet. Le titre retenu pour ce programme de MPA serait « *European Master in Public Administration and Public Policy* ». Le MPA, qui concerne la sphère publique, est à mettre en relation avec ce qui se fait pour la sphère privée, le MBA. Depuis plusieurs années, Sciences Po a reçu un certain nombre de demandes pour développer ce type de formations. Ces demandes viennent de pays étrangers, d'administrations étrangères, du ministère français des Affaires étrangères, et, plus récemment, de deux institutions universitaires prestigieuses : la London School of Economics (LSE) et la School of International and Public Affairs de Columbia University. Ces deux institutions, qui ont développé un MPA, ont demandé à Sciences Po de s'associer à leur programme. Il s'agit d'élargir l'offre française qui existe en matière de formation aux affaires publiques, à l'administration et aux politiques publiques. Il existe en cycle du diplôme des spécialisations tournées vers ces questions, mais elles sont contraintes par le système français, notamment les concours administratifs. L'idée est d'élargir le champ de la formation aux affaires publiques. Le public visé par ce MPA serait essentiellement un public étranger. Ainsi, des responsables de la fonction publique de différents pays étrangers ont contacté Sciences Po et ont demandé une formation fondée sur le concept de MPA, mais en tenant compte du caractère européen de Sciences Po et de la grande expérience française qui existe en matière d'administration publique. Ce programme sera surtout destiné à des étudiants étrangers d'un niveau assez avancé, plutôt des jeunes professionnels venant soit d'administrations publiques, soit travaillant dans un secteur à la croisée du privé et du public, par exemple la distribution de l'eau et de l'électricité. Pour aller plus loin et voir la nature précise de ce public potentiel, à la demande de l'ambassade de France en Argentine, la DAIE et Sciences Po formation continue ont organisé un séminaire d'une quinzaine de jours pour des personnes correspondant exactement à ce profil, sur des questions d'administration publique. En discutant avec ces personnes, on a tenté d'identifier leur profil et leurs demandes, ce qui correspond aux éléments indiqués. Ce programme de MPA aura cinq caractéristiques principales. La première sera son contenu européen. Si ces personnes viennent à Paris, ce n'est pas seulement pour une expérience française, mais aussi pour connaître les politiques publiques européennes. La deuxième caractéristique est l'appui sur la qualité française en matière d'administration publique et sur la forte expérience qui existe en France. La troisième caractéristique est à la fois le découpage du programme entre tronc commun et spécialisations, qui est détaillé dans la maquette proposée, et la dichotomie établie entre les aspects appliqués et les aspects théoriques, qui se traduit par exemple

dans le fait que les étudiants devront être responsables de projets négociés avec des administrations nationales ou territoriales, des ONG ou un certain nombre d'acteurs au croisement du privé et du public. La quatrième caractéristique sera la langue de travail de ce MPA. La première année, ce sera l'anglais, car les personnes intéressées par ce type de formation, si on souhaite viser assez large, ne maîtriseront pas forcément toutes le français. Cette première année sera accompagnée de cours intensifs de français, pour que les personnes en ayant besoin parviennent à un niveau leur permettant de fonctionner assez bien en français dans le cadre de leur deuxième année. La deuxième année se déroulera en français et en anglais. Elle sera nécessairement en français quand elle aura lieu en France, parce que l'insertion dans une administration publique ou dans un projet, l'accès à des dossiers et à des notes passeront nécessairement par la langue française si on veut appuyer cette formation sur des exemples qui concernent la France. La dernière caractéristique de ce programme est son caractère très international. Sa création répondait à une proposition de la LSE et de Columbia University. Il s'agit d'offrir un ensemble qui comporte une première année forte de tronc commun qui porte vraiment le label de Sciences Po, la deuxième année pouvant être suivie à la LSE, à Columbia et à Sciences Po. Ce programme devra être autofinancé. Il y aura donc des droits de scolarité importants pour les jeunes professionnels qui s'y inscriront. Ces droits sont élevés notamment parce qu'il faut proposer une offre de formation ambitieuse pour un petit nombre d'étudiants. Enfin, en particulier dans la deuxième année pour les étudiants qui choisiront de venir à Paris, l'importance de l'encadrement et du tutorat pour suivre les projets intégrés dans une administration ou dans un autre organisme, implique un type de suivi qui existe rarement dans une université classique. Il s'agit en fait d'appliquer au MPA ce qui se fait dans les MBA. Le ministère des Affaires étrangères a également sollicité Sciences Po sur ce projet. Lors d'une réunion récente avec l'ambassadeur de France aux Etats-Unis, celui-ci a souhaité voir se développer un maximum de programmes de formation destinés à des jeunes professionnels des Etats-Unis, mais aussi des pays émergents. Il est important pour la France de pouvoir répondre à ces demandes de formation et de ne pas se contenter de laisser les grandes universités étrangères répondre seules à une demande considérable. En quatre ans, la Chine a créé 24 MPA, ce qui montre la demande colossale qui existe pour ce type de formation. Il est très important que la France prenne sa place dans ce domaine.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE estime qu'il s'agit d'un projet formidable. Ce programme vise surtout des jeunes professionnels étrangers. Elle demande si les Français qui voudraient participer à ce programme, par exemple en ayant fait Sciences Po, devraient déjà être diplômés.

Richard DESCOINGS répond qu'ils devraient également avoir quelques années d'expérience professionnelle. Comme sur le modèle des MBA, le MPA s'adresse à des étudiants avancés, le plus souvent avec une expérience professionnelle. Il n'y a pas de raison de fermer ce programme à des étudiants de Sciences Po, mais il n'y a pas lieu non plus que cela se fasse dans la poursuite linéaire des programmes qui existent déjà à Sciences Po. Pour un certain nombre de Français, qui ne souhaitent pas nécessairement entrer dans la fonction publique, mais qui travaillent dans l'interface entre le public et le privé, il peut y avoir au bout de quelques années d'expérience l'envie à la fois de suivre une formation et d'ouvrir leur formation à d'autres méthodes de gestion publique, ce qui est tout l'intérêt d'une formation réunissant des Britanniques, des Américains, des Sud-Américains et des Asiatiques, qui permet de croiser les regards et les expériences. Cela ne peut avoir de sens que s'il y a auparavant une maturation professionnelle suffisante.

David ABIKER demande quel est le positionnement de ce programme par rapport à ce que fait l'IAP avec des étudiants étrangers ou de jeunes professionnels étrangers, ou ce que fait l'ENA.

Richard DESCOINGS répond que l'ENA a une approche contraire. L'ENA accueille des jeunes professionnels qui souhaitent ou à qui on impose de suivre le cursus conçu pour les Français. C'est une difficulté pour l'ENA, qui a de moins en moins de candidatures d'élèves étrangers. Ces derniers considèrent que le programme qu'on leur propose ne correspond pas à leurs attentes. C'est ce qui explique l'effondrement du nombre d'étudiants allemands, qui constituaient une forte composante des promotions d'énarques il y a encore quelques années. En outre, l'ENA ne délivre pas de diplôme à ses

élèves français et délivre aux étudiants étrangers un diplôme qui a été un peu considéré comme fabriqué pour tenter d'enrayer la chute du nombre de candidats étrangers. Cela a été un très long et très difficile débat au Conseil d'Administration de l'ENA, où les représentants universitaires ont fait remarquer qu'il était étrange de refuser de délivrer aux élèves français un titre considéré comme n'étant pas assez bien pour eux, mais suffisant pour les élèves étrangers. L'IAP ne délivre pas de diplôme d'établissement.

Frank BARON constate qu'en ce qui concerne les publics de ce programme, on parle des pays émergents, mais pas des autres pays en voie de développement, notamment les pays les moins avancés. Il demande si un certain nombre de places seront réservés à des dirigeants, notamment venant d'Afrique.

Richard DESCOINGS répond qu'il ne sait pas si on peut réserver des places. Mais il est sûr que le ministère des Affaires étrangères a pour objectif d'attirer en France des futurs dirigeants d'administrations publiques, notamment d'Afrique. Il y a aujourd'hui moins de futurs dirigeants qui se forment en France. C'est un vrai problème de compétitivité. Le ministère des Affaires étrangères a un système de bourses du gouvernement français pour des étudiants étrangers. On pourra utiliser ces bourses pour financer les études de ces cadres. Cela sera fait en lien avec les ambassades qui seront les mieux à même de dire qui seront les futurs cadres qui pourront venir à Sciences Po.

Marie-Christine LABROUSSE demande si ce programme sera maintenu s'il n'arrive pas à s'autofinancer.

Richard DESCOINGS répond que pour un programme de ce genre, il y a forcément un coût d'investissement au départ. Compte tenu de l'étude de la demande existante, de ce que représente la France en matière d'administration publique et du fait que la LSE et Columbia University ont déjà une notoriété considérable dans ce domaine, il n'y aura quasiment pas de frais de promotion et de publicité. Le pari fait est que ce programme sera à l'équilibre. Le point mort sera à 11 ou 12 participants. Sciences Po devrait être capable d'attirer au moins 12 candidats intéressants pour un programme d'administration publique. Mais comme pour chaque nouveau programme autofinancé, il y a une certaine prise de risque, qui sera atténuée par le soutien du Quai d'Orsay.

Arnaud ROHMER souhaite savoir comment seront sélectionnés les candidats à ce Master. Il demande dans quelle mesure il n'y aura pas un risque de monopole des places par des étudiants ayant certaines formations plus cotées que d'autres.

Francis VERILLAUD répond qu'une équipe d'enseignants a été constituée dans un premier temps et a préparé la maquette des enseignements. Cette équipe a ensuite travaillé sur le mode de recrutement. Celui-ci se fera sur dossier. Les recrutements sur dossier existent déjà depuis plusieurs années pour le cycle international d'études politiques, qui est destiné aux étudiants étrangers. Cette expérience a permis de constituer des dossiers qui permettent d'avoir le maximum d'informations sur les candidats, non seulement sur l'aspect universitaire de leur parcours, mais aussi sur leur expérience professionnelle et leur personnalité. Les commissions de sélection ont aujourd'hui l'habitude de lire à plusieurs ce genre de dossiers, afin d'éviter la subjectivité. Les modalités de recrutement sont les mêmes à la LSE et à Columbia. Le plus important est de constituer une commission de sélection ouverte réunissant différents profils, afin d'avoir des attitudes variées vis-à-vis des candidats.

Arnaud ROHMER souhaite revenir sur la question de l'autofinancement. Le dossier de présentation du programme indique que pour qu'il soit attractif, il devra avoir des ressources informatiques importantes. Il demande s'il est prévu que ce programme soit situé ailleurs qu'à Sciences Po et si certaines ressources de l'établissement seront réservées aux participants à ce programme.

Richard DESCOINGS répond que les ressources informatiques seront mutualisées avec l'Ecole doctorale, qui a une salle informatique spécifique.

c) Vote

La création du MPA de Sciences Po est approuvée à l'unanimité.

III. AVIS SUR LA CREATION DE DEUX CYCLES DIPLOMANTS EN FORMATION CONTINUE : UN CYCLE DIPLOMANT EN GESTION PUBLIQUE ET UN CYCLE DIPLOMANT EN MANAGEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

a) Exposé

Catherine SCORDIA rappelle quelles sont les cinq formations existantes en formation continue. Sciences Po Formation continue organisait depuis plusieurs années trois formations diplômantes en sociologie d'entreprise, en finance d'entreprise et sur le fonctionnement associatif. Les deux premiers cycles ont été créés en 1990 et le cycle sur les associations en 1996. Deux nouveaux cycles ont été créés en 2003 sur la protection sociale : le premier « gestion et politiques de santé » et le second « politiques gérontologiques ». Ces cycles ont à peu près tous le même format. Ils ont une durée de 40 jours, s'adressent à des cadres ayant au moins cinq ans d'expérience professionnelle et sont organisés en modules de deux ou trois jours par mois afin d'être compatibles avec l'exercice d'une activité professionnelle. Depuis 1990, environ 600 cadres ont participé à ces cycles diplômants. En dehors du cycle sur les fonctionnements associatifs, pour lequel il y a une promotion tous les deux ans, tous les autres cycles diplômants ont une promotion tous les ans.

Pourquoi ajouter deux nouveaux cycles diplômants à une offre déjà importante ? En période d'incertitude économique, on a constaté une demande croissante de formations diplômantes. Les cadres, quel que soit leur secteur d'activité, ne cherchent plus seulement des formations courtes à visée opérationnelle. Leurs souhaits de formation s'inscrivent de plus en plus dans la durée, avec l'idée de pouvoir valoriser leur carrière par un investissement formation plus long. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'élargissement de l'offre de formation diplômante. Les deux nouvelles formations proposées s'appuient à la fois sur l'expérience des séminaires courts développés depuis quelques années et sur l'expertise et la capitalisation de ce qui a été fait en formation initiale.

Le cycle diplômant en gestion publique a une origine double. Une forte demande dans le domaine de la gestion publique a conduit Sciences Po Formation continue à développer depuis trois ans son offre de séminaires de professionnalisation courts dans ce domaine. En 2002, Sciences Po Formation continue a organisé 13 sessions de formation en gestion publique, qui ont accueilli 110 stagiaires. La croissance de cette filière a été très importante en 2001 et 2002, puisqu'elle a été de 28 %. La deuxième origine de ce cycle est l'expérience du module gestion publique qui a été créé en formation initiale dans la majeure administration d'Etat. L'idée est de capitaliser les cours de ce module de gestion publique, les études de cas effectuées et le réseau d'enseignants. La méthode pédagogique du module gestion publique en formation initiale est assez pertinente pour la formation continue, puisqu'elle repose sur des études de cas, méthode qui est absente des écoles de formation administrative. La formation dispensée par ce cycle diplômant sera à la fois théorique, avec notamment les apports conceptuels de la sociologie des organisations et des politiques publiques, et pratique avec les études de cas créées pour le module de gestion publique. L'investissement sur ce projet d'Erhard Friedberg, directeur du Centre de sociologie des organisations, et de Thierry Bert, chef de l'Inspection générale des finances, est une ressource précieuse. Tous les deux ont accepté d'assurer la direction de ce cycle. Le public visé par ce cycle diplômant est l'encadrement supérieur de la fonction publique française, essentiellement l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière, même si les études de cas développées concernent surtout l'Etat. Mais la liste d'études de cas pourra évoluer en fonction du profil des candidats. Pour cette première promotion, on vise une quinzaine de participants.

Isabelle GOURIO présente le projet de cycle diplômant en management des connaissances et des compétences. Elle indique que ce cycle s'inscrit également dans la continuité des activités de formation initiale et continue de Sciences Po axées sur la gestion des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce cycle s'appuiera sur les ressources en formation initiale du DESS gestion de l'information dans les organisations. Les responsables de ce DESS ont capitalisé un savoir-faire important après plus de 15 ans de pratique. Il s'appuiera également sur la formation continue, où la filière des nouvelles technologies s'est beaucoup développée depuis 1998-1999.

Sciences Po Formation continue offre déjà une dizaine de séminaires courts qui portent sur toutes les questions liées aux nouvelles technologies, allant de la connaissance d'intranet et d'internet à la veille, l'intelligence économique et la recherche documentaire. Sciences Po Formation continue a acquis de l'expérience dans ce domaine et a constitué un important réseau d'intervenants de qualité.

Pourquoi ce nouveau cycle? On part du constat que la révolution informationnelle et le développement des technologies ont un impact grandissant dans toutes les organisations et entraînent de nouveaux besoins et de nouveaux métiers. Il y a quelques années, on ne parlait ni de webmaster, ni d'intranet. On parlait déjà de veille documentaire, mais cela n'était guère développé. Il y a aujourd'hui un besoin manifeste de professionnalisation dans ces nouveaux métiers. Parallèlement, il y a un intérêt croissant des cadres pour les formations diplômantes. D'un point de vue financier, ces formations ont un impact important sur les activités de la formation continue. Le document envoyé aux membres de la Commission paritaire montre que ce programme est pluridisciplinaire. Il est au croisement des sciences sociales, notamment la sociologie des organisations, et d'une approche qui repose sur la capitalisation des savoirs, des savoir-faire et des mémoires d'entreprise. Tout cela vise à définir des stratégies nouvelles d'organisations en intégrant les nouveaux outils technologiques et intranet. En anglais, ce corpus de connaissances s'appelle le *knowledge management*. L'équipe pédagogique comprendra des universitaires de Sciences Po, notamment venant du Centre de sociologie des organisations, ainsi que des intervenants extérieurs, français et étrangers. Le caractère international de ce cycle est important et un certain nombre d'enseignements seront en anglais. La direction du programme sera assurée par Jean-Yves Prax, docteur ès-sciences, consultant, qui enseigne à Sciences Po au sein du DESS de gestion de l'information depuis cinq ans et en formation continue depuis quelques années. Il a introduit le concept de *knowledge management* en France et est l'un des trois experts français dans ce domaine. La création de ce cycle diplômant est un challenge, puisqu'il s'agit d'un concept assez innovant. Sciences Po Formation continue vise une promotion de départ de 15 participants, en espérant atteindre 20 participants en vitesse de croisière. Le public visé est celui des grandes entreprises privées et publiques, qui sont aujourd'hui les plus sensibilisées aux questions de management des connaissances et de capitalisation des savoirs. C'est notamment le cas de l'industrie automobile. Le public des consultants en management et en organisation devrait également être intéressé par ce type de formation. Le cursus sera organisé en une année au lieu de deux ans pour les autres cycles et sera assez dense, à raison de quatre jours par mois, alternant jeudi-vendredi et vendredi-samedi. En plus des 320 heures de cours qui sont la norme habituelle des autres cycles diplômants, il y aura à mi-parcours un voyage d'études de quelques jours au Japon, à la fois pour s'immerger dans une culture différente et pour rencontrer des experts en *knowledge management*, le Japon étant un pays avancé dans ce domaine. Les droits de scolarité seront plus élevés que pour les autres cycles, soit 20000 euros au lieu des 15000 habituels, en raison du coût du voyage au Japon.

b) Questions et observations

Frank BARON s'interroge sur le cycle de gestion publique. A sa connaissance, les administrations n'ont pas vraiment de budget de formation continue.

Catherine SCORDIA répond que lorsque les responsables de Sciences Po Formation continue ont eu l'idée de créer le cycle de gestion publique, ils en ont longuement discuté avec Thierry Bert et ont interrogé le ministère des Affaires sociales et le ministère des Affaires étrangères pour savoir s'ils seraient prêts à financer ce type de formation pour un certain nombre de leurs hauts fonctionnaires. Ils ont répondu qu'il y avait dans l'administration des crédits pour ce type de formation longue. A titre d'exemple, lorsque le cycle diplômant gestion et politiques de santé a été créé cette année, il y a eu une inscription venant du ministère de la Culture, qui a été financée uniquement sur le plan de formation du ministère. Les fonctionnaires ne peuvent pas bénéficier de congés individuels de formation, mais il y a quand même des possibilités de financement pour des formations longues. L'organisation de ces cycles diplômants permet d'avoir une activité professionnelle en même temps, contrairement au MPA qui est à plein temps.

David ABIKER indique qu'il a entendu parler du management de la connaissance pour la première fois il y a une dizaine d'années. Cela coïncidait avec la période où, passé 55 ans, un certain nombre de grands groupes envoyaient leurs cadres les plus âgés en pré-retraite ou les mettaient sur une voie de garage. Il a été frappé par la contradiction entre l'émergence de ce souci du stockage de la connaissance et de la mutualisation de l'expérience et la mise à l'écart des cadres d'entreprise les plus âgés, avec ou sans leur consentement. Dans ce domaine, il pense que Sciences Po, qui a une vocation humaniste, a un discours à formuler sur la façon dont on peut capitaliser l'expérience des cadres de plus de 50 ans. Sciences Po a une différence à faire entendre dans ce domaine. Quand il est question de *knowledge management*, il s'agit surtout de stockage des renseignements clients dans des bases de données et de partage de l'information via des machines. Mais il pense que ce n'est pas que cela et que ce sera de moins en moins le cas.

Isabelle GOURIO répond que c'est pour cette raison que ce cycle a été intitulé « management des connaissances et des compétences ».

c) Vote

La création du cycle diplômant en gestion publique et du cycle diplômant en management des connaissances et des compétences est approuvée à l'unanimité.

IV. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SCIENCES PO : RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER

a) Exposé

Nicolas PICHOU présente le bilan moral de l'AS. Cette année encore, l'AS a su allier le travail « classique », c'est-à-dire la gestion courante de l'AS, à l'exceptionnel. L'AS de Sciences Po constitue une des premières associations sportives de France avec 1200 adhérents, 29 sports proposés, 300 000 euros de budget et environ 300 licenciés à la Fédération française du sport universitaire. La gestion quotidienne d'une telle entité est un travail important qui n'aurait pu être accompli sans l'aide de Maître Gavino. C'est aussi le fruit d'un travail en équipe qui a constitué une tâche ardue.

L'AS est un vecteur d'intégration des étudiants et enrichit la vie étudiante. Cette année, pour la première fois, les inscriptions à l'AS ont été intégrées sur le logiciel Banner d'inscription en ligne, ce qui a eu à la fois des avantages et des inconvénients. En ce qui concerne les avantages, les sections et les cours sont créés automatiquement, l'AS touche un plus grand nombre d'étudiants et le sport est davantage institutionnalisé, ce qui compense la fin de l'activité sportive obligatoire. L'AS a cependant rencontré quelques difficultés, qui ont pu être résolues avec le soutien de l'équipe Banner. L'année prochaine, les inscriptions en sport auront lieu lors des trois dernières journées des inscriptions en ligne, ce qui permettra de concentrer les inscriptions dans le temps une fois que les emplois du temps seront stabilisés. Par ailleurs, l'AS a reconquis des adhérents et a même dépassé le nombre d'adhérents qu'elle avait lorsque le sport était obligatoire à Sciences Po. Ce semestre, l'AS a déjà plus de 1000 adhérents, ce qui est dû en grande partie aux étudiants étrangers, qui retrouvent dans l'AS une structure qui existe dans leurs pays. C'est la preuve du dynamisme et de l'attractivité d'une association qui a dépassé 70 ans d'existence, qui a maintenu un grand nombre de sections et qui a même ouvert une section de pétanque cette année. L'AS est avant tout au service des étudiants. Elle propose 84 créneaux horaires tout au long de la semaine, avec les compétitions le jeudi après-midi. Nicolas Pichou renouvelle son appel à banaliser le jeudi après-midi pour permettre aux sportifs de se rendre aux compétitions. Le service aux étudiants passe également par une intégration verticale entre les différents âges de Sciences Po : étudiants du 1^{er} au 3^{ème} cycle, anciens étudiants et enseignants. Il y a aussi une intégration horizontale entre les différentes majeures, mais aussi avec les cycles délocalisés. Des joueurs de Poitiers et de Dijon ont été intégrés dans certaines équipes pour participer à l'euro-critérium et au critérium inter-IEP. L'AS a également participé à la rencontre inter-cycles de Nancy qui a eu lieu le 24 mai. Cette intégration passe d'abord par une appréhension de la vie des

équipes qui maintiennent vivantes les traditions. Mais certaines sections ne sont pas structurées et sont plus des sports de consommation ou de loisirs tels que la gymnastique ou le yoga.

L'AS est également une structure qui permet de mener à bien des projets sportifs et humains. L'objectif de l'AS est avant tout d'obtenir les meilleurs résultats sportifs. Avec 300 licenciés sur tout le panel de compétitions proposé par la Fédération, les sportifs ont des résultats plutôt satisfaisants, tant au niveau national que régional. Au niveau national, l'équipe d'athlétisme de Sciences Po conserve le titre de champion de France du Déca étudiant. Trois équipes ont été qualifiées pour les championnats de France : l'équipe de rugby, qui a été battue en quart de finale, l'équipe d'escrime, qui a fini 10^{ème} et l'équipe de squash qui n'a malheureusement pas pu se rendre aux championnats. Au niveau régional, les équipes de l'AS sont championnes de basket féminin, de tennis féminin, de football masculin, de rugby et de squash. Enfin, Sciences Po a remporté le critérium inter-IEP pour la troisième année consécutive, malgré une petite déception puisque Sciences Po n'a remporté que deux finales. Les projets de l'année ont tous été menés à bien. Les rencontres CEP, qui constituent le prolongement des conventions d'éducation prioritaire, ont eu lieu avec les équipes de volley-ball masculin et féminin du lycée de Colombes. Les joueurs de Sciences Po ont rencontré une équipe de professeurs et des équipes d'étudiants. Une autre rencontre a eu lieu avec l'équipe de handball masculin du lycée de la Courneuve. Ces rencontres se sont très bien déroulées et devraient se poursuivre l'an prochain. Le critérium inter-IEP, organisé à Lille cette année, a été un grand moment de la scolarité pour les étudiants. Enfin, l'Eurocritérium a été le grand projet de cette année et a offert une expérience unique tant aux joueurs qu'aux personnes qui l'ont préparé. L'organisation de l'Eurocritérium a mobilisé le bureau de l'AS toute l'année, puisque Sciences Po était la seule grande école n'ayant pas de compétition internationale à son actif. L'Eurocritérium a rassemblé à Paris 300 étudiants étrangers venus d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Irlande, de Belgique et des Pays-Bas. Dix sports étaient représentés. L'AS de Sciences Po a pu constater qu'elle n'était pas vraiment au niveau sportif européen, puisqu'elle n'a remporté que le basket masculin. Par ailleurs, l'AS souhaitait intégrer au mieux les cycles délocalisés. Malheureusement, les rencontres inter-cycles organisées à Nancy ont attiré peu d'étudiants, sans doute parce que la date était mal choisie. L'AS espère améliorer les choses l'an prochain. Enfin, l'AS a poursuivi deux projets annexes, en participant à plusieurs compétitions de voile cette année et en organisant le premier tournoi international de golf de Sciences Po. Le bureau sortant a été très heureux de piloter l'AS cette année. Il espère que le bureau suivant enrichira à son tour l'histoire de l'association.

Sébastien BRUN présente le bilan financier. Il indique que dans la continuité des deux bureaux précédents, il s'agissait de résorber le déficit structurel de l'AS. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants, puisque l'AS a fini l'année avec un bénéfice d'un peu plus de 5500 euros pour un budget total de 292 503 euros. Ce budget était en régression seulement d'une dizaine de milliers d'euros par rapport à l'année précédente. Il précise que le bénéfice de 5500 euros comprend le paiement du solde des exercices précédents, ainsi que les dépenses engagées mais pas encore débitées de l'exercice actuel. Cette réussite financière a permis à l'AS d'éviter de réduire le champ de ses activités. Le renouvellement annuel du matériel sportif, le paiement des installations sportives, l'organisation de la première édition de l'Eurocritérium, la participation au critérium de Lille, l'organisation des soirées et le voyage de ski auraient été impossibles sans une prudence et une rigueur constantes. Il a fallu suivre une politique de rigueur permettant de dégager une certaine marge de manœuvre, en œuvrant dans deux sens. En premier lieu, les inscriptions en ligne ont permis un meilleur suivi des adhérents. L'AS a gagné près de 200 adhérents par rapport à l'année précédente. Les taux de remplissage des différents créneaux horaires ont atteint un niveau très satisfaisant, de 85 % environ. Le deuxième axe de la politique de rigueur a été une maîtrise des coûts dans quatre domaines principaux : la poursuite et l'accélération de la baisse du coût des installations sportives, pour laquelle monsieur Gavino a apporté une aide précieuse, l'encadrement des dépenses courantes, le contrôle des frais d'animation et surtout le quasi autofinancement de l'Eurocritérium, qui a permis de finir l'année bénéficiaires. Le bureau de l'AS n'a pas souhaité que cette rigueur limite les ambitions de l'association. Il a cherché à toujours satisfaire ses adhérents, notamment en prenant en charge une grande partie du coût d'inscription au critérium de Lille, afin qu'un maximum d'étudiants puissent y participer pour un coût raisonnable. L'AS a entièrement pris en charge le coût de la participation des étudiants parisiens au premier

critérium inter-campus qui s'est déroulé à Nancy. L'AS a assumé le transport et l'hébergement des sportifs lors de leurs déplacements pour les différents championnats fédéraux et nationaux. L'association a pu faire face au renouvellement de son parc informatique à la suite de la mise hors service de ses ordinateurs. Enfin, elle a pu commencer à renouveler le matériel sportif, ce qui était demandé par l'ensemble des professeurs. Il est important de poursuivre cet effort sur plusieurs années afin d'en finir avec le déficit structurel qui a nui aux ambitions de l'AS. Les subventions allouées par la FNSP restent vitales pour l'AS, puisqu'elles représentent près de 12 % du budget total de l'association. Sans elles, le budget de l'AS ne pourrait atteindre l'équilibre. Elles sont également importantes pour poursuivre la politique de baisse du montant des cotisations. Enfin, cette année a permis de constater que l'AS est capable de dégager un bénéfice et de se constituer une épargne de sécurité. Cette épargne a été très utile pour faire face à la panne des ordinateurs de l'AS à la veille du critérium. Elle permet de faire face aux imprévus sans avoir à négocier une autorisation de dépassement du découvert de l'association. Enfin, cette capacité à terminer les exercices à l'équilibre, si elle se confirme, pourrait permettre à l'AS d'obtenir un certain nombre de subventions de la part de collectivités locales qui font de cet équilibre une condition *sine qua non* de l'allocation de subventions.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE pense qu'il n'est pas possible de se prononcer sur le bilan financier puisqu'il vient d'être distribué en séance. Le document a l'air bien fait, mais il faudrait pouvoir l'examiner au préalable. Elle propose de remettre le vote du bilan financier à une autre séance de la Commission paritaire.

Arnaud ROHMER demande si tout le monde est d'accord pour reporter le vote du quitus financier ou si les membres de la Commission souhaitent une suspension de séance pour examiner le bilan financier.

Richard DESCOINGS fait remarquer que le vote du quitus financier suppose un examen minimal du bilan. Il est déjà arrivé que le quitus moral et le quitus financier d'une association soient votés lors de séances différentes. Cela n'implique pas nécessairement une deuxième audition.

Arnaud ROHMER souligne que si on reporte le vote du quitus financier, le nouveau bureau de l'AS sera en place. Il faudra donc permettre aux membres de l'actuel bureau de répondre aux éventuelles questions.

Marie-Christine LABROUSSE pense qu'il est préférable de voter le quitus moral aujourd'hui et de reporter le quitus financier à la séance suivante. Elle ajoute qu'on a souvent désigné un correspondant au sein de la Commission paritaire qui est tout particulièrement chargé d'analyser les comptes et de poser des questions au trésorier, ce qui facilite l'examen rapide des comptes par la Commission.

Arnaud ROHMER lui demande si elle pourra à nouveau se charger de l'examen des comptes.

Marie-Christine LABROUSSE accepte.

Arnaud ROHMER indique que le vote du quitus financier est reporté à septembre, puisqu'il n'y a pas d'objection.

c) Vote

Le quitus moral de l'Association sportive est voté à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 19 MAI 2003

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Laurent de MONNERON souhaite apporter à la Commission paritaire quelques informations sur des événements qui se sont déroulés à Sciences Po la semaine dernière. Dans le cadre d'un projet collectif auquel il participait, une conférence a été organisée dans l'amphithéâtre Chapsal sur le thème du statut de l'embryon. Quelques minutes après avoir commencé, cette conférence a été interrompue par un petit groupe d'étudiants du syndicat Sud, qui portaient des croix autour du cou, ont caché les intervenants à l'assistance avec une banderole et leur ont jeté au visage des préservatifs féminins. A la suite de l'intervention de Richard Descoings, la conférence a pu reprendre son cours. Plusieurs choses lui paraissent graves dans l'attitude de ces étudiants. Tout d'abord, il y avait une certaine désinformation dans les tracts distribués. En outre, ces étudiants ont utilisé un symbole religieux de façon irrespectueuse et ont manqué de respect aux convictions de certaines personnes. Ils ont également manqué de respect vis-à-vis des membres du projet collectif, puisque des membres de Sud ont demandé publiquement à Edith Régnaut comment elle avait pu accepter ce projet et lui ont demandé de ne pas donner aux étudiants participant à ce projet les crédits correspondants. Le plus grave est le manque de respect envers les intervenants, notamment le sénateur de l'Aveyron, qui a été attaqué personnellement. Il demande donc à Laurent Bigorgne de convoquer la sous-commission des libertés politiques et syndicales pour statuer sur cette question.

Laurent BIGORGNE demande si un courrier lui a été adressé.

Laurent de MONNERON répond par l'affirmative.

Richard DESCOINGS prend l'engagement de réunir la sous-commission. Il précise que tous les membres de la Commission paritaire peuvent saisir la sous-commission des libertés politiques et syndicales et qu'il n'a pas à se prononcer sur l'opportunité de la saisine par tel ou tel membre. Il ajoute qu'à titre personnel, il pense que le plus grave n'est peut-être pas le manque de respect envers tel ou tel symbole, bien qu'il imagine mal les mêmes étudiants osant se moquer de kippas. Il estime que le plus grave est la volonté délibérée d'empêcher un débat qui ne sortait pas du cadre républicain et démocratique. Il est donc intervenu dans l'amphithéâtre, où une partie de l'assistance étudiante était clairement venue débattre et exprimer son opposition aux thèses qui allaient vraisemblablement être présentées, ce qui se passe normalement dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. En revanche, souhaiter interdire l'expression est sans doute une des atteintes les plus graves qu'on puisse porter à l'idéal universitaire. Cela mérite d'être médité. A partir du moment où, dans une université, on veut interdire la parole, jusqu'où portera-t-on l'ostracisme ? Qui laissera-t-on participer au débat ? Cet incident était une atteinte à la vitalité même d'une enceinte qui doit être intellectuellement un espace de liberté.

David ABIKER demande quelle question sera posée à la sous-commission.

Laurent de MONNERON répond qu'il ne connaît pas la jurisprudence de la sous-commission en la matière, mais pense qu'il est de sa compétence de discuter de ces questions.

Richard DESCOINGS ajoute que la réponse de la sous-commission sera de l'ordre de la condamnation morale, comme cela a déjà été le cas pour des affichages portant atteinte à la liberté humaine ou pour certains tracts.

David ABIKER demande si la condamnation morale exprimée par Richard Descoings dans une enceinte publique est suffisante ou pas.

Richard DESCOINGS indique qu'il est intervenu comme garant de l'ordre public, qui est la protection de la loi et des libertés publiques. Il reste qu'il y a une sous-commission composée d'élus étudiants et enseignants qui représentent la communauté universitaire. Il est important que cette sous-commission puisse s'exprimer et puisse dire si on peut interdire un débat parce qu'on n'est pas d'accord avec ceux qui parlent. C'est la question de principe qui se pose aujourd'hui.

Laurent de MONNERON ajoute qu'il est préférable de traiter le problème en interne à Sciences Po plutôt que de le porter au-delà de l'enceinte de l'établissement. C'est vraiment une question de liberté d'expression. Il pense que la sous-commission devrait également réfléchir à ce qu'il est possible de

faire face à une action aussi extrémiste. Pendant cet incident, les organisateurs de la conférence ne savaient pas bien quelle attitude adopter et les appariteurs ne pouvaient pas faire grand chose. Lorsqu'on organise une conférence qui ne plaît pas à tel ou tel syndicat, ne risque-t-on pas de voir la conférence torpillée sans rien pouvoir faire, à part condamner cette action *a posteriori* ?

La séance est levée à 19 h 30.